

POUR LES CULTIVATEURS

Documents

Voici ce que dit l'«Événement» du 4 octobre, en marge de l'annonce du gouvernement concernant les cultivateurs conscrits.

AUX CULTIVATEURS

«Un avis est actuellement publié dans la presse du pays qui jette un peu de lumière sur les intentions du gouvernement quant à l'application de la Loi du Service Militaire pour ce qui concerne surtout les jeunes cultivateurs. Il importe, croyons-nous, dans les circonstances, de bien expliquer et de bien comprendre cet avis qui arrive en son temps puisque les travaux des champs étant pratiquement terminés, on se demandait ce qu'il allait advenir des fils de cultivateurs qui ont été exemptés jusqu'à la fin du mois courant pour leur permettre d'aider à terminer les travaux de la moisson.

Or, dans l'avis dont nous faisons ici mention, il est dit clairement que tous les cultivateurs de la catégorie «A», c'est-à-dire ceux qui ont été trouvés aptes au service militaire mais qui ont été exemptés en raison de leurs occupations jusqu'au 31 octobre courant, peuvent obtenir une prolongation d'exemption, pourvu qu'ils s'engagent dans l'intérêt national, c'est-à-dire à travailler ou bien dans les chantiers ou bien dans les fabriques de munitions.

Et pour obtenir ce congé précieux, il suffit que l'intéressé réponde à un certain questionnaire que lui adresse le registraire. Disons que les registraires viennent de recevoir à ce sujet l'avis des autorités.

Par cet avis, il semble à peu près certain que le gouvernement n'a pas présentement l'intention d'appeler de nouvelles catégories ou de nouvelles classes sous les armes. Le contexte de la nouvelle proclamation semble assez clair à ce sujet.

Au reste, vu l'importance du sujet, nous croyons qu'il importe de donner le texte de deux articles principaux de cette proclamation :

1.—Les hommes de la classe «A», porteurs, comme cultivateurs, d'une exemption qui touche à sa fin et qui désirent rester exemptés, doivent communiquer avec les registraires légalement nommés pour leurs districts respectifs, et leur demander la prolongation de leur exemption. Des questionnaires leur seront transmis par le registraire, et l'exemption additionnelle leur sera accordée sur preuve satisfaisante d'une contribution effective à l'approvisionnement national des vivres.

2.—Pour aider à la production durant l'hiver, les hommes ainsi exemptés doivent obtenir des registraires un permis de s'engager, pour la durée de l'hiver, dans quelque occupation d'intérêt national,

comme le travail dans les forêts, dans les munitions, etc. L'obtention de ces permis autorisera l'exercice de ces occupations utiles durant la saison d'interruption du travail des champs.

LE MINIMUM ET le MAXIMUM de LIVRES PRIMÉES et la SUBVENTION par LIVRE QUE CHAQUE PERSONNE OU CHAQUE SOCIÉTÉ PEUT RETIRER DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.

Les cultivateurs qui ont récolté de la graine de légumes cette année peuvent obtenir des primes du Ministère de l'Agriculture d'Ottawa, basées sur les chiffres ci-dessous, en envoyant un certificat spécifiant la quantité récoltée et les variétés. On est prié de s'adresser à M. Jules Simard, Hôtel des Postes, Québec.

Espèce de graine	Subvention par livre.	Nombre de livres pour lesquelles la subv. peut être payée.	
		Minimum	Maximum
Betteraves à sucre ou fourragères.....	0.03c	100	10,000
Choux de Siam ou Navets.....	0.15c	50	5,000
Carottes fourragères ou à tables.....	0.07c	30	3,000
Bettes à tables.....	0.10c	20	2,000
Panets.....	0.07c	10	500
Radis.....	0.09c	40	4,000
Choux.....	0.25c	40	400
Tomates.....	0.50c	40	100
Oignons.....	0.25c	10	2,000
Céleri.....	0.40c	40	100
Laitue.....	0.20c	10	500
Concombres.....	0.20c	10	100
Melons d'eau.....	0.20c	40	400
Melons musqué.....	0.30c	10	100

POUR NOS AMIS DE BELGIQUE ET DE FRANCE

Le monde a peut-être oublié que 10,000,000 personnes de la Belgique et de la France comptent sur le sentiment humanitaire des nations alliées pour se nourrir et se vêtir. La situation de ces personnes n'a nullement été améliorée par les récentes et encourageantes nouvelles de la guerre. Il existe des enfants qui n'ont jamais connu autre chose que l'esclavage. A la suite d'arrangements qui ont été conclus avec le gouvernement suisse, on a pu s'assurer de l'espace de transport océanique pour 200,000 tonnes et envoyer aux nécessiteux des vivres en attendant l'ex-

pédition de ce que le continent américain sera appelé à fournir. Les substances alimentaires qui suivent devront être transportées de l'autre côté de l'Atlantique pendant les douze prochains mois :

Blé, orge, seigle et maïs,	
pour faire du pain.....	42,500,000 minots
Fèves.....	2,200,000 minots
Riz.....	3,300,000 minots
Boeuf salé.....	26,400,000 livres
Produits du lard.....	277,200,000 livres
Savon.....	66,000,000 livres
Café.....	26,000,000 livres
Nourriture pour les	
enfants.....	(pas d'estimés)
Coco.....	18,000,000 livres
Lait condensé.....	55,000,000 livres
Sucre.....	40,000,000 livres

Le transport de ces marchandises s'élèvera à une somme de \$280,000,000 environ. Les gouvernements de Hollande et d'Espagne verront, par l'intermédiaire de leurs agents en Belgique, à ce que ces vivres ne soient pas saisis par l'armée allemande.

LA PAROLE EST AUX AGRICULTEURS CANADIENS

Ottawa, le 10 octobre.—Le Canada a expédié en Angleterre, cette année, des produits alimentaires, pour une valeur totale de \$520,415,832: céréales, foin, beurre, fromage, viande, poisson, légumes, etc.

Mais, en même temps qu'il fournissait à l'Angleterre les vivres destinés à l'alimentation de sa population et de ses armées en campagne, le Canada en vendait aussi de fortes quantités aux pays alliés : la France, l'Italie et la Belgique.

En chiffres ronds, la valeur des produits alimentaires exportés du Canada, cette année, aux pays alliés — autres que l'Angleterre — s'élève à \$218,000,000.

C'est-à-dire que le Canada, en 1918, a acheté des fermiers canadiens, pour le compte de l'Angleterre et de ses alliés, des produits du sol et de la ferme, pour une valeur globale de plus de \$740,000,000.

Cette énorme somme a naturellement beaucoup contribué à la prospérité de notre pays, mais sans les emprunts populaires qui ont été négociés au pays, depuis deux ans surtout, le Canada eût été dans l'incapacité de venir en aide à l'Angleterre et à ses alliés, et ces richesses eussent été perdues pour nos cultivateurs.

De même, cette année, l'Angleterre et ses alliés: la France et l'Italie surtout, veulent acheter des produits de nos fermes, et en quantité encore plus considérable que l'an dernier, mais à la condition toujours que le Canada les aide à les payer, en leur ouvrant de nouveaux crédits ici.

Il appartient donc au peuple de ce pays en général, et aux fermiers canadiens en particulier, de dire si le Canada devra continuer le rôle si rémunérateur de fournis-